



Beauvais, le 17 mai 2023

Madame la Préfète

D.D.T. – S.A.U.E.

Bureau Planification et Organisation Territoriale

A l'attention de M. Stéphane CARIN

40 rue Jean Racine – B.P. 20317

60021 BEAUVAIS cedex

Suivi du dossier
Service Territoires et Environnement
Stephanie.rousseau@oise.chambagri.fr

N/Réf. HA/JL/SR/urba_23-05013

Objet
Révision du Plan Local d'Urbanisme de Mareuil-La-Motte
Collecte des informations en vue du Porter à Connaissance

Madame la Préfète,

Nous avons bien reçu votre courrier relatif à la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de MAREUIL-LA-MOTTE et à votre besoin des éléments nécessaires du Porter à Connaissance (PAC) prévue à l'article R.132-1 du code de l'urbanisme.

La commune a besoin d'informations précises et actuelles sur les activités agricoles exercées sur son territoire pour :

- réaliser un diagnostic complet identifiant toutes les activités agricoles exercées sur le territoire, leurs contraintes spécifiques et perspectives de développement,
- prendre en compte, le cas échéant, les marges de recul imposées par la loi à proximité de certains bâtiments agricoles,
- identifier les bâtiments dont la destination peut être changée,
- évaluer, en amont des choix des élus en matière d'extension, les incidences sur les activités agricoles.

La Chambre d'Agriculture recommande vivement à la commune de rencontrer individuellement chaque exploitant agricole ou exerçant une activité équestre.

Veillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président,

Hervé ANCELLIN